

08 déc 2025 -09:34

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2025](#)

Accord avec l'Ouganda concernant le travail de membres de la famille du personnel diplomatique - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à un traité avec l'Ouganda facilitant l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique.

Bien que les conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires n'interdisent pas aux membres de la famille du personnel diplomatique d'exercer une profession, certains priviléges et immunités viennent compliquer la situation.

Le traité entre la Belgique et l'Ouganda est réciproque et stipule que :

- les bénéficiaires de l'accord sont le/la conjoint(e) et les enfants célibataires âgés de moins de 18 ans des agents diplomatiques ou des fonctionnaires consulaires et de tout autre membre du personnel des missions diplomatiques et des postes consulaires
- l'immunité de juridiction ne s'applique pas aux actes découlant de l'exercice de cette activité lucrative
- les bénéficiaires sont assujettis aux régimes fiscal et de sécurité sociale du pays où l'activité lucrative a lieu

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouganda sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires sur base de réciprocité, fait à Kampala le 8 décembre 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>

info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

laurens.soenen@diplobel.fed.be